

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 913

6 avril 2012

SOMMAIRE

Accipiter Holdings (Luxembourg)	43788	Grace Lodge Care Operating S.à r.l.	43799
ACHM International Management Com- pany S.à r.l.	43811	Interagora S.à r.l.	43824
AH International S.à r.l.	43778	Karbone Holding S.C.A.	43815
ALF Participations 2 S.A.	43793	La Maschera S.à.r.l.	43814
Anglo Operations (International) Limited	43791	Lantiq Intermediate Holdco S.à r.l.	43794
Anglo Venezuela Investments	43793	Logistic S.A.	43799
Arena Wealth Management S.A.	43793	Logistic S.A.	43792
Arg Real Estate 1 S.à r.l.	43800	LSREF2 A. F. Investments S.à r.l.	43818
Arg Real Estate 2 S.à r.l.	43801	Luxnetwork Telecom	43801
Arg Real Estate 3 S.à r.l.	43803	Noe Participations	43823
Arg Real Estate 4 S.à r.l.	43803	Norrlanda Oil S.A.	43818
Arg Real Estate 5 S. à r.l.	43814	OHA AvAero Holdings S.à r.l.	43786
Arg Real Estate 6 S. à r.l.	43814	Pestana Berlin S.à r.l.	43823
Arg Real Estate 7 S. à r.l.	43817	Prax Capital China Growth Fund II, S.C.A., SICAR	43788
Arg Real Estate 8 S. à r.l.	43823	ProLogis UK CCLIV S.à r.l.	43807
Arg Real Estate GP S.à r.l.	43800	ProLogis UK CCLXVI S.à r.l.	43797
Arsenal Holdco I	43803	ProLogis UK XXXV S.à.r.l.	43812
Ashmore SICAV 2	43808	Scientific Games Luxembourg Holdings S.à r.l.	43821
Carcare S.A.	43787	Teal Glasshoughton S.à r.l.	43807
Carlife Walferdange S.A.	43787	Thomson Reuters Holdings S.A.	43823
Cobalto S.A.	43791	Transports Gansen S.à r.l.	43786
Dubaian Investment Soparfi, SA	43803	Vente-Privée.com Holding S.A.	43788
Euro Batir Sàrl	43794	Wäertvollt Liewen	43804
Genn S.à r.l.	43813	Wauremont Holding S.A.	43824

AH International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 167.078.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the seventeenth of February,

Before Maître Gérard LECUIT, Civil Law Notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, the undersigned, acting instead and place of Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, temporarily unavailable, who will hold the present deed,

THERE APPEARS:

INDUSTRI KAPITAL 2007 LIMITED, with registered office at 30-32 New Street, St. Helier, Jersey Channel Islands JE2 3RA acting in its capacity as general partner of the Industri Kapital 2007 GP LP which in turn is the General Partner of the following Limited Partnerships, all governed under the Law of England and Wales:

Industri Kapital 2007 Limited Partnership I

Industri Kapital 2007 Limited Partnership II

Industri Kapital 2007 Limited Partnership III

Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV

and also acting as attorney for Alpha IAB Co-Investment AB.

The founders are here represented by Mrs Sara Lecomte, private employee, having her professional address at L-1450 Luxembourg, 15 Côte d'Eich, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a Société à responsabilité limitée ("the Company") which she declares to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a Société à responsabilité limitée, limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of 10 August 1915 on commercial companies on "Sociétés à responsabilité limitée", as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The Company's name is "AH International S.à r.l".

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed, including authorising its subsidiaries to do the same; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will

remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8.

8.1 The Company's capital is set at EUR 12,500.-(twelve thousand and five hundred Euros), represented by 12,500 (twelve thousand and five hundred) shares of EUR 1.-(one Euro) each.

8.2. The subscribed share capital may be changed at any time by decision of the sole shareholder or, as the case may be, by decision of the shareholders' meeting deliberating in the same manner provided for amendments to the articles of association.

8.3. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is further authorised and empowered to issue convertible bonds or not, or assimilated instruments or bonds with subscription rights or to issue any debt financial instruments convertible or not, into shares under the conditions to be set by the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers, provided however that, in case of convertible bonds or assimilated instruments, these bonds or instruments are not be issued to the public and that upon conversion, article 189 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, will be complied with.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-members unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or more managers either shareholders or not, appointed by the shareholders with or without limitation of their period of office.

The manager(s) may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

The powers and the remuneration of any managers possibly appointed to or in place of the first managers will be determined in the act of nomination.

In the case of one sole manager, the sole signature of this manager shall bind the Company.

In case of plurality of managers, the Company will be bound by the joint-signature of any two managers.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, transmitted either by ordinary mail, electronic mail, telefax, cable, telegram or telex, another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. Meetings held by these means will be deemed held at the registered office.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

Circular resolutions of the board of managers can be validly taken if approved in writing and signed by all of them in person. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings, duly convened. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature

Art. 14. Each shareholder shall have the right to appoint a representative to attend as an observer each and every meeting of the Board of managers, and each and every meeting of any committee of such boards. The appointment and removal of such a representative shall be by written notice from the shareholder -who has appoint, in the case of a removal, or willing to appoint an observer-to the Company and shall take effect upon the delivery thereof at the Company's registered office or at any meeting of the Board of managers or any committee thereof.

Shareholders decisions

Art. 15. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five (25).

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 16. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of 10 August 1915 on Sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December.

Art. 18. Each year, as of 31 December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 20. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Interim dividend

Art. 21. Notwithstanding the provisions of the article twenty, the general meeting of partners of the Company, by the majority vote determined by the Law for payment of dividend, upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a recent interim statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager itself (as the case may be), and showing that sufficient reserves are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be allocated to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 22. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 23. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on 31 December 2012.

Subscription – Payment

Thereupon Industri Kapital 2007 Limited, prenamed, acting on the above capacity, represented by Mrs Sara Lecomte by virtue of the aforementioned proxy;

declared to subscribe in the name and on behalf of Industri Kapital 2007 Limited Partnerships I-IV and Alpha IAB Co-Investment AB to the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares which will be allocated as follows, and to have them fully paid up by payment in cash:

	Number of shares	Shares Nominal (EUR)
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	2,987	2,987.-
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	2,818	2,818.-
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	3,140	3,140.-
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	3,518	3,518.-
Alpha IAB Co-Investment AB	37	37.-
Total	12,500	12,500.-

so that as from now on, the company has at its free and entire disposal the amount of twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500.-) as was certified to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand two hundred Euros (EUR 1,200.-).

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as manager for an undetermined duration of the Company:

- Mr. Andrew Townsend, with professional address at Brettenham House, 5, Lancaster Place, London WC2E 7EN, United Kingdom, born on the 31 December 1971 in Mirfield, United Kingdom;

- Mr. Shaun Johnston, with professional address at 30-32 New Street, St. Helier, Jersey JE2 3RA, Channel Islands, born on the 14 June 1965 in Birmingham, United Kingdom;

- Mrs Sandrine Anton, with professional address at 35, Allée Scheffer L-2520 Luxembourg, born on the 21 June 1972 in Algrange, France;

- Mrs Catherine Desso, with professional address at 31 rue d'Eich L-1461 Luxembourg, born on the 14 December 1963 in Namur, Belgium.

The Company shall be bound in accordance with article eleven of the By-Laws.

2) The Company shall have its registered office in L-2520 Luxembourg, 35, Allée Scheffer.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the undersigned notary has set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le dix-sept février.

Par devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné, agissant en remplacement de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément empêché, lequel aura la garde des présentes minutes,

A COMPARU

INDUSTRI KAPITAL 2007 LIMITED, ayant son siège social au 30-32 New Street, St. Helier, Jersey Channel Islands JE2 3RA, agissant en sa qualité de «General Partner» de Industri Kapital 2007 GP LP, lui-même agissant en sa qualité de «General Partner» des «Limited Partnerships» suivants, régis par le droit anglais: Industri Kapital 2007 Limited Partnership

I
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II

Industri Kapital 2007 Limited Partnership III

Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV ainsi qu'en tant que fondé de pouvoir de Alpha IAB Co-Investment AB, Fondateurs ici représentés par Madame Sara Lecomte, employée privée, ayant son adresse professionnelle à L-1450 Luxembourg, 15 Cote d'Eich, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée (la "Société") qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée.

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera "AH International S.à r.l."

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie de parts sociales ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou auxdites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée, incluant des autorisations à ses filiales pour faire la même chose; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8.

8.1 Le capital social est fixé à EUR 12.500,-(douze mille cinq cents Euros), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de EUR 1,-(un Euro) chacune.

8.2 Le capital souscrit peut être modifié sur décision de l'associé unique ou, comme cela peut être le cas, par décision de l'assemblée des associés statuant de la même manière que pour une modification des statuts.

8.3 Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance seront de plus autorisés et habilités à émettre des obligations convertibles ou non, ou des instruments assimilés ou des obligations avec droits de souscription ou d'émettre tous instruments financiers convertibles ou non, en parts sociales à des conditions établies par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance, pour autant cependant que ces obligations ou instruments ne soient pas émis au public et que, dans le cas d'obligations convertibles ou instruments assimilés, au moment de la conversion, l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel que modifié, soit respecté.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par les associés avec ou sans limitation de leur mandat.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

S'il n'y a qu'un seul gérant, la société sera valablement engagée à l'égard des tiers par la seule signature d'un gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemniserait tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire/associée ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit, transmis par courrier simple, courrier électronique, télécopie, câble, télégramme ou télex, un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un de ses collègues.

Chaque gérant peut participer aux réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant aux personnes y prenant part, d'entendre chacune d'entre elles. La participation aux réunions tenues par ces moyens de communication est équivalente à la participation en personne à ces réunions. Les réunions tenues par ces moyens seront considérées comme tenues au siège social.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer ou agir qu'autant qu'au moins une majorité des gérants est présente ou représentée aux réunions du conseil de gérance. Les décisions doivent être prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

Les résolutions circulaires du conseil de gérance peuvent être valablement prises si elles sont approuvées par écrit et signées par tous les gérants en personne. Une telle approbation peut être exprimée sur un seul ou plusieurs documents

envoyés par fax ou par e-mail. Ces résolutions auront le même effet que les résolutions votées à un conseil de gérance dûment convoqué. La date de telles résolutions circulaires sera celle de la dernière signature.

Art. 14. Chaque associé a le droit de nommer un représentant pour assister en tant qu'observateur à chaque conseil de gérance et à chaque réunion, ou chaque comité lié à ces conseils de gérance. La nomination et révocation d'un tel représentant devront être notifiées par écrit à la Société –ayant nommé, dans le cas d'une révocation, ou voulant nommer un observateur– par l'associé et prendront effet dès réception de la notification au siège social de la Société ou à toute réunion du conseil de gérance ou tout comité lié.

Décisions des associés

Art. 15. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à 25 (vingt-cinq).

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 16. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 18. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 20. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, 5% (cinq pour cent) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dividendes intérimaires

Art. 21. Nonobstant les dispositions de l'article 20, l'assemblée générale des associés de la Société, par le vote majoritaire déterminé par la loi sur le paiement des dividendes, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (le cas échéant) peut décider de payer des dividendes intérimaires avant la fin de l'exercice social en cours, sur base d'un récent état intermédiaire des comptes préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique lui-même (le cas échéant), et laissant apparaître que les fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne saurait excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social pour lesquels les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 23. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2012.

Souscription – Libération

Le capital a été souscrit de la manière suivante:

Industri Kapital 2007 Limited, pré-nommée, agissant en sa qualité référencée ci-dessus, représentée par Madame Sara Lecomte en vertu de la procuration ci-dessus référencée,

a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Industri Kapital 2007 Limited Partnerships I-IV et de Alpha IAB Co-Investment AB 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales, qui sont libérées intégralement en numéraire et réparties comme suit:

	Nb de parts	capital souscrit
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	2.987	2.987,-
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	2.818	2.818,-
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	3.140	3.140,-
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	3.518	3.518,-
Alpha IAB Co-Investment AB	37	37,-
Total	12.500	12.500,-

de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 12.500,-(douze mille cinq cents Euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.200,-(mille deux cents Euros).

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérant pour une durée indéterminée

- Monsieur Andrew Townend, demeurant professionnellement Brettenham House, 5, Lancaster Place, London WC2E 7EN, Royaume Uni, né le 31 décembre 1971 à Mirfield, Royaume Uni;

- Monsieur Shaun Johnston, avec adresse professionnelle au 30-32 New Street, St. Helier, Jersey JE2 3RA, Iles Anglo Normandes, né le 14 juin 1965 à Birmingham, Royaume Uni;

- Madame Sandrine Anton, avec adresse professionnelle au 35, Allée Scheffer L-2520 Luxembourg, née le 21 juin 1972 à Algrange, France;

- Madame Catherine Dessoy, avec adresse professionnelle au 31 rue d'Eich L-1461 Luxembourg, née le 14 décembre 1963 à Namur, Belgique.

La Société se trouvera engagée conformément à l'article 11 des statuts.

2) Le siège social de la Société est établi à L-2520 Luxembourg, 35, Allée Scheffer.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: S. LECOMTE, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg A.C le 21 février 2012. Relation: LAC/2012/8244. Reçu soixante-quinze Euros (75,-€)

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 27 février 2012.

Référence de publication: 2012025216/437.

(120033284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2012.

OHA AvAero Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 158.233.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2012.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2012027112/12.

(120035463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2012.

Transports Gansen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8835 Folschette, 8, rue de Bettborn.

R.C.S. Luxembourg B 96.688.

DISSOLUTION

L'an deux mil douze. Le premier février.

Pardevant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

1.- Monsieur Claude GANSEN, loueur de taxis, célibataire, né à Luxembourg le 18 janvier 1961 (No. Matricule 19610118138), demeurant à L-8611 Platen, 1B rue du Pont.

2.- Monsieur Paul GANSEN, indépendant, célibataire, né à Luxembourg le 13 juin 1965 (No. Matricule 19650613131), demeurant à L-8835 Folschette, 8 rue de Bettborn.

Lesquels comparants ont déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

a) Qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée «TRANSPORTS GANSEN S.à.r.l.» (Matricule 19992414994), avec siège social à L-8835 Folschette, 8 rue de Bettborn;

inscrite au Registre des firmes sous le numéro B96.688;

constituée suivant acte reçu par le notaire Léonie Grethen, alors de résidence à Rambrouch, en date du 30 novembre 1999, publié au Mémorial C de 2000, page 4.162;

et modifiée suivant assemblée générale extraordinaire sous seing privé datée du 10 octobre 2003, publié au Mémorial C de 2003, page 60.099.

b) Que d'un commun accord les prédits associés de la société à responsabilité limitée «TRANSPORTS GANSEN S.à.r.l.» ont décidé la dissolution de ladite société avec effet immédiat, les associés étant investis chacun proparte des actifs et passifs de la société dissoute de sorte qu'il n'y a pas lieu de procéder à une liquidation.

c) Que les livres et documents sociaux seront conservés pendant une période de CINQ (5) années à L-8835 Folschette, 8 rue de Bettborn.

DONT ACTE, fait et passé à Bettembourg, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Gansen, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette A.C. le 10 février 2012. Relation: EAC/2012/1877. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande au fin de l'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bettembourg, le 21 février 2012.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2012027345/37.

(120035469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2012.

**Carcare S.A., Société Anonyme,
(anc. Carlife Walferdange S.A.).**

Siège social: L-7224 Walferdange, 91, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 148.680.

L'an deux mille onze, le vingt-huit novembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Carlife Walferdange S.A.", ayant son siège social à L-7224 Walferdange, 91, rue de l'Eglise, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 148.680, constituée originairement sous la dénomination de Carlife S.A. suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 2 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2152 du 4 novembre 2009, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 novembre 2011, en voie de publication au Mémorial C, en adoptant la dénomination de Carlife Walferdange S.A.

ayant un capital de trente et un mille euros (31.000,-EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,-EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Antonio TIMOTEO DO REGO, entrepreneur, demeurant à L-5252 Sandweiler, 12, rue Michel Rodange

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Changement de la dénomination en CARCARE S.A. et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

2.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en CARCARE S.A. et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . La société anonyme existe sous la dénomination de "CARCARE S.A." (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi")."

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à huit cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Antonio TIMOTEO DO REGO, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 décembre 2011. Relation GRE/2011/4837. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Ronny PETER.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 29 février 2012.

Référence de publication: 2012026343/58.

(120034688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2012.

Prax Capital China Growth Fund II, S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 118.476.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 février 2012.

Référence de publication: 2012027125/11.

(120035513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2012.

Accipiter Holdings (Luxembourg), Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 111.499.

Extrait des résolutions de l'associé Unique du 29 Novembre 2010

Il résulte d'une décision de l'associé unique prise en date du 29 novembre 2010:

- que le mandat de commissaire aux comptes de Van Geet Derick & Co, société à responsabilité Limitée, ayant son adresse professionnelle au 6 rue Jean-Pierre Basseur L-1258 Luxembourg, est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui délibèrera sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2012.

Référence de publication: 2012028462/15.

(120037307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2012.

Vente-Privée.com Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 159.269.

In the year two thousand and eleven, on the sixteenth day of December.

Before M^e Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company ("société anonyme") "Vente-Privée.com Holding S.A.", (the "Company"), with registered office in L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 159.269, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, on the 2nd of March 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1109 on the 25th of May 2011, whose articles of incorporation have been amended by a deed of the undersigned notary on October 18th, 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is presided by Mrs Marielle SCHMITT, employee, residing professionally in Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

The Chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Michel CENSIER, accountant, residing professionally in Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state the following:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1) Increase the corporate capital by an amount of two million Euro (EUR 2,000,000.-) so to bring it from its actual amount of thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-) to two million thirty one thousand Euro (2,031,000.-) by the creation and issuing of two million (2,000,000) new shares, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, together with a share premium of ten million five hundred thousand Euro (EUR 10,500,000).

2) Subscription and payment.

3) Subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the bylaws.

4) Miscellaneous.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of two million Euro (EUR 2,000,000.-) so to bring it from its actual amount of thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-) to two million thirty one thousand Euro (EUR 2,031,000.-) by the creation and issuing of two million (2,000,000) new shares, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, together with a share premium of ten million five hundred thousand Euro (EUR 10,500,000).

Subscription and payment

There upon appeared the sole shareholder Vente-privee.com S.A., a company incorporated and existing under the laws of France, having its registered office at 249, avenue du President Wilson, F-93210 La Plaine Saint Denis, France, duly represented by the president of its board of directors, Mr. Jacques Antoine GRANJON, born at Marseille (France), on August 9th 1962, residing at 127, avenue Malakoff, F75116 Paris, France, himself here represented by Marielle SCHMITT.

By virtue of a power of attorney, declares to subscribe all the new issued shares and pay them up in cash by a total amount of twelve million five hundred thousand Euro (EUR 12,500,000.-), of which two million Euro (EUR 2,000,000.-) shall be allocated the corporate capital and the balance of ten million five hundred thousand Euro (EUR 10,500,000.-) shall be allotted the share premium account.

The amount of twelve million five hundred thousand Euro (EUR 12,500,000.-) is at the free disposal of the company as proof was given to the undersigned notary.

Second resolution

The meeting decides to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation to give it the following working:

" **Art. 5. (First paragraph).** The corporate capital is set at two million thirty one thousand Euro (EUR 2,031,000.-) divided into two million thirty one thousand (2,031,000.) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each."

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at EUR 5,400.-.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by an French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française de ce qui précède:

L'an deux mille onze, le seize décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Vente-Privée.com Holding S.A.", (la "Société"), avec siège social à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 159.269, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 2 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1109 du 25 mai 2011, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 octobre 2011, en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Madame Marielle SCHMITT, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Mr Michel CENSIER, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de deux millions d'euros (2.000.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à deux millions trente et un mille euros (2.031.000,- EUR) par la création et l'émission de deux millions (2.000.0000) d'actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune, avec une prime d'émission d'un montant de dix millions cinq cents mille euros (10.500.000,- EUR).

2) Souscription et Libération

3) Modification afférente du premier alinéa de l'article 5 des statuts.

4) Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de deux millions d'euros (2.000.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à deux millions trente et un mille euros (2.031.000,- EUR) par la création et l'émission de deux millions (2.000.0000) d'actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune, avec une prime d'émission d'un montant de dix millions cinq cents mille euros (10.500.000,- EUR).

Souscription et libération

Ensuite est intervenue l'actionnaire unique Vente-privée.com S.A., une société régie par les lois de la France, établie et ayant son siège social à 249 avenue du President Wilson, F -93210 La Plaine Saint Denis, France, dûment représentée par le président de son conseil d'administration Monsieur Jacques Antoine GRANJON, né à Marseille (France), le 9 août 1962, demeurant à F-75116 Paris, 127, avenue Malakoff, lui-même ici représenté par Marielle SCHMITT.

En vertu d'une procuration, laquelle déclare par son mandataire, souscrire à toutes les nouvelles actions, et les libérées par un apport en espèces d'un montant de douze millions cinq cents mille euros (12.500.000,-EUR) dont deux millions d'euros (2.000.000,-EUR) sont alloués au capital social de la société et le solde de dix millions cinq cents mille euros (10.500.000,-EUR) est alloué au compte prime d'émission.

La somme de douze millions cinq cents mille euros (12.500.000,-EUR) se trouve à la libre disposition de la société, tel qu'il a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'assemblée décide en conséquence de ce précède de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. (Premier alinéa).** Le capital social est fixé à deux millions trente et un mille euros (2.031.000,- EUR) représenté par deux millions trente et un mille (2.031.000) actions d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à 5.400,- EUR.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Marielle SCHMITT, Michel CENSIER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 décembre 2011. Relation GRE/2011/4734. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur ff. (signé): Ronny PETER.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 février 2012.

Référence de publication: 2012026608/152.

(120034481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2012.

Cobalto S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 159.188.

Extrait des résolutions écrites du conseil d'administration prises en date du 5 mars 2012

Il résulte des résolutions écrites du Conseil d'administration prises en date du 5 mars 2012, que:

Après avoir constaté que Monsieur Michel Thill s'est démis de ses fonctions d'Administrateur, en date du 5 mars 2012, les Administrateurs restants décident, conformément aux articles 10 et 11 des statuts de la Société et à l'article 51 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de coopter Monsieur Mauro Cadornin, employé privé, demeurant professionnellement à Via Bossi 6, CH-6900 Lugano, Suisse, né le 24 juin 1974 à Asolo, Italie, comme Administrateur de la Société, avec effet au 5 mars 2012, en remplacement de Monsieur Michel Thill, Administrateur démissionnaire, dont il achèvera le mandat.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2012.

COBALTO S.A.

Référence de publication: 2012028548/19.

(120037201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2012.

Anglo Operations (International) Limited, Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 68.630.

Extrait d'une résolution prise par les actionnaires de la société en date du 12 janvier 2012:

Mme Joanna Wilesmith avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, est élu en tant que gérant de la société avec effet au 16 janvier 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2012.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2012028465/14.

(120037814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2012.

Logistic S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue Jean-Pierre Beicht.

R.C.S. Luxembourg B 45.156.

L'an deux mille onze, le deux décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Logistic S.A.", ayant son siège social à L-1226 Luxembourg, 20, rue Jean-Pierre Beicht, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 45.156, constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} octobre 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 556 du 23 novembre 1993, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 novembre 2010, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 375 du 24 février 2011.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Luciano COLLOT, Licencié en sciences économiques et financières, né le 11 juin 1954 à Pieve di Soligo (I), demeurant professionnellement à L-1226, Luxembourg, 20, rue J.-P. Beicht.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Marie NICOLAY, Licencié en droit U.C.L., né le 17 février 1962 à Chimay (B), demeurant professionnellement à L-1226, Luxembourg, 20, rue J.-P. Beicht.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

- 1.- Conversion du capital social de GBP 250.000 en euros, avec effet au 1^{er} janvier 2011.
- 2.- Substitution aux 2.500 actions anciennes de GBP 1.000 chacune de 2.500 actions nouvelles sans désignation de la valeur nominale.
- 3.- Modification subséquente de l'article 5 des statuts.
- 4.- Divers

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale de actions et changer la devise du capital social de Livres Sterling (GBP) en Euros (EUR), avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2011, avec le taux de change 1,00 GBP = 1,16703 EUR, cours donné par le Crédit Suisse, de sorte que le capital social de deux cent cinquante mille Livres Sterling (250.000,-GBP) sera converti en deux cent quatre-vingt-onze mille sept cent cinquante-sept euros et cinquante cents (291.757,50 EUR).

Deuxième résolution

L'assemblée décide ensuite de remplacer les deux mille cinq (2.500) actions existantes d'une valeur nominale de mille Livres Sterling (1.000,GBP) par deux mille cinq cents (2.500) actions sans désignation de la valeur nominale, et autorise le conseil d'administration de procéder à toutes formalités nécessaires.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent l'assemblée décide de modifier le l'article cinq (5) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à deux cent quatre-vingt-onze mille sept cent cinquante-sept euros et cinquante cents (291.757,50 EUR) représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions sans désignation de la valeur nominale."

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à 850,-EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Junglinster, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Signé: Luciano COLLOT, Jean-Marie NICOLAY, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 décembre 2011. Relation GRE/2011/4434. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 29 février 2012.

Référence de publication: 2012026477/66.

(120034619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2012.

Anglo Venezuela Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 116.816.

—
Extrait d'une résolution prise par les actionnaires de la société en date du 16 février 2012:

Mme Joanna Wilesmith avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, est élu en tant que gérant de la société avec effet au 16 janvier 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2012.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2012028466/14.

(120037815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2012.

Arena Wealth Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 15, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 144.237.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2012.

Référence de publication: 2012028468/10.

(120037439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2012.

ALF Participations 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 155.650.

—
1. M. Andreas Demmel a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la Société en date du 14 février 2012.

2. Le nombre d'administrateurs a été réduit de 5 à 4.

Depuis cette date (14 février 2012) le conseil de d'administration se compose des personnes suivantes:

- Simon Barnes
- Mirko Dietz
- Yann Bak
- Massimo Longoni

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ALF Participations 2 S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012028944/18.

(120037683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2012.

Euro Batir Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 49, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 94.458.

—
EXTRAIT

Il résulte du Procès-verbal des décisions du gérant unique en date du 9 février 2012 que:

- Le gérant unique a décidé de transférer le siège social, de la société, avec effet au jour de la présente, au 49, rue Glesener L-1631 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2012028594/13.

(120037572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2012.

Lantiq Intermediate Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.388.977,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 147.556.

In the year two thousand and twelve, on the eighth day of February,

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of LANTIQ INTERMEDIATE HOLDCO S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 147.556 (the Company).

The Company is incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, on July 3, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial) number 1690 of September 2, 2009. The articles of association of the Company have been amended several times, most recently pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on February 6, 2012, not yet published with the Mémorial C.

THERE APPEARED:

LANTIQ HOLDCO S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 147.045 (the Sole Shareholder), duly represented by Mister Raymond THILL, maître en droit, with business address in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, with business address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The proxy, after signature "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of the registration formalities.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. The Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 754,600 (seven hundred fifty-four thousand six hundred United States Dollars) in order to bring the share capital from its present amount of USD 1,634,377 (one million six hundred thirty-four thousand three hundred seventy-seven United States Dollars) to USD 2,388,977 (two million three hundred eighty-eight thousand nine hundred seventy-seven United States Dollars) by way of the issuance of 754,600 (seven hundred fifty-four thousand six hundred) shares of USD 1 (one United States Dollar) each.

2. Subscription and payment of the share capital increase adopted under item 1. above by a contribution in cash.

3. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company.

4. Amendment to the shareholder register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff in Luxembourg and any

employee of SGG S.A. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the shareholder register of the Company.

III. The Sole Shareholder resolves to take the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of USD 754,600 (seven hundred fifty-four thousand six hundred United States Dollars) in order to bring the share capital from its present amount of USD 1,634,377 (one million six hundred thirty-four thousand three hundred seventy-seven United States Dollars) to USD 2,388,977 (two million three hundred eighty-eight thousand nine hundred seventy-seven United States Dollars) by way of the issuance of 754,600 (seven hundred fifty-four thousand six hundred) shares of USD 1 (one United States Dollar) each.

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder declares to subscribe for 754,600 (seven hundred fifty-four thousand six hundred) new shares of USD 1 (one United States Dollar) each and fully pays them up by way of a contribution in cash.

The amount of USD 754,600 (seven hundred fifty-four thousand six hundred United States Dollars) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

As a result of the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

“ **5.1.** The Company’s share capital is set at USD 2,388,977 (two million three hundred eighty-eight thousand nine hundred seventy-seven United States Dollars) represented by 2,388,977 (two million three hundred eighty-eight thousand nine hundred seventy-seven) shares in registered form of one United States Dollar (USD 1.-) each, having such rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles, “Shareholders” means holders at the relevant times of the Shares and “Shareholder” shall be construed accordingly.”

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the shareholder register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and/or any employee of SGG S.A. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the shareholder register of the Company.

Costs

The costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, to be borne by the Company by reason of this deed, amount approximately to two thousand four hundred euro (EUR 2,400.-).

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L’an deux mille douze, le huit février,

par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

s’est tenue une assemblée générale extraordinaire (l’Assemblée) de LANTIQ INTERMEDIATE HOLDCO S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.556 (la Société).

La Société a été constituée suivant un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg le 4 août 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial) numéro 11690 le 2 septembre 2009. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises, et pour la dernière fois suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 6 février 2012, pas encore publié au Mémorial C.

A COMPARU:

LANTIQ HOLDCO S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12F, rue Guillaume Kroll, L1882 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.045 (l’Associé Unique), dûment représenté par Raymond THILL, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo en vertu d’une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités d'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de USD 754.600 (sept cent cinquante-quatre mille six cents dollars américains) afin de porter le capital social de son montant actuel de USD 1.634.377 (un million six cent trente-quatre mille trois cent soixante-dix-sept dollars américains) à USD 2.388.977 (deux millions trois cent quatre-vingt-huit mille neuf cent soixante-dix-sept dollars américains) par l'émission de 754.600 (sept cent cinquante-quatre mille six cents) parts sociales de USD 1 (un dollar américain) chacune.

2. Souscription et libération de l'augmentation de capital social adoptée au point 1. ci-dessus par un apport en numéraire.

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société.

4. Modification du registre des associés de la Société, afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, tout avocat ou employé de Loyens & Loeff à Luxembourg et/ou à tout employé de SGG S.A. pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

III. L' Associé Unique décide de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L' Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de USD 754.600 (sept cent cinquante-quatre mille six cents dollars américains) afin de porter le capital social de son montant actuel de USD 1.634.377 (un million six cent trente-quatre mille trois cent soixantedix-sept dollars américains) à USD 2.388.977 (deux millions trois cent quatre-vingt-huit mille neuf cent soixante-dix-sept dollars américains) par l'émission de 754.600 (sept cent cinquante-quatre mille six cents) parts sociales de USD 1 (un dollar américain) chacune.

Souscription - Libération

L' Associé Unique déclare souscrire aux 754.600 (sept cent cinquante-quatre mille six cents) nouvelles parts sociales de USD 1 (un dollar américain) chacune et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de USD 754.600 (sept cent cinquante-quatre mille six cents dollars américains).

Le montant de USD 754.600 (sept cent cinquante-quatre mille six cents dollars américains) est à la libre disposition de la Société, dont la preuve a été donnée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à USD 2.388.977 (deux millions trois cent quatre-vingt-huit mille neuf cent soixante-dix-sept dollars américains) représenté par 2.388.977 (deux millions trois cent quatre-vingthuit mille neuf cent soixante-dix-sept) parts sociales sous forme nominative d'un dollar américain (USD 1) chacune, ayant ces droits et obligations tels qu'exposés dans les présents Statuts. Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs des Parts Sociales à un moment donné et "Associé" sera interprété en conséquence."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société, afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, tout avocat ou employé de Loyens & Loeff à Luxembourg et/ou à tout employé de SGG S.A. pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élèvent à environ deux mille quatre cents Euros (EUR 2.400.-).

Le notaire instrumentant, qui connaît et comprend la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture du présent acte faite à la partie comparante, il à signé ensemble avec le notaire le présent acte original.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 février 2012. Relation: LAC/2012/6655. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 28 février 2012.

Référence de publication: 2012026043/149.

(120033900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2012.

ProLogis UK CCLXVI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 140.511.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-seventh day of January.

Before us Maître Gérard LECUIT, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

ProLogis European Finance VI S.à r.l., a company organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 34-38, Avenue de La Liberté, L-1930 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 85981),

duly represented by Mr Marc BECKER, private employee, residing professionally in Luxembourg,

by a virtue proxy given in Luxembourg on 25 January 2012, which, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party declares that it is the sole shareholder of ProLogis UK CCLXVI S.à r.l., a "société à responsabilité limitée" incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated by deed of the undersigned notary on July 14, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2018 of 20 August 2008 (the "Company"). The Company's Articles of Incorporation have not been amended since that date.

The appearing party, represented as above mentioned, has required the undersigned notary to state its resolutions as follows:

First resolution:

The sole shareholder decides to increase the share capital of the Company by an amount of FIVE THOUSAND POUNDS (5,000.-GBP) so as to raise it from its present amount of TEN THOUSAND POUNDS (10,000.-GBP) to FIFTEEN THOUSAND POUNDS (15,000.-GBP) by the issuing of TWO HUNDRED AND FIFTY (250) new shares with a par value of TWENTY POUNDS (20.-GBP) having the same rights and obligations as the existing shares.

The appearing party declares that the increase of the share capital is subscribed by the sole shareholder ProLogis European Finance VI S.à r.l. and entirely paid up in cash so that the sum of FIVE THOUSAND POUNDS (5,000.GBP) is at the free disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary.

Second resolution:

As a result of the foregoing resolution, Article 6 of the Articles of Incorporation of the Company shall henceforth read as follows:

"The Company's share capital is fixed at FIFTEEN THOUSAND POUNDS (15,000.-GBP) represented by SEVEN HUNDRED AND FIFTY (750) shares with a nominal value of TWENTY POUNDS (20.-GBP) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings".

Estimate of costs

The person appearing estimates the value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this increase of capital at ONE THOUSAND TWO HUNDRED EURO (1,200.- EUR.)

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French translation

L'an deux mil douze, le vingt-sept janvier.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

ProLogis European Finance VI S.à r.l., une société créée sous la loi du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 85981),

dûment représentée par Monsieur Marc BECKER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 25 janvier 2012, qui, après avoir été signé "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme dit est, déclare qu'elle est l'associé unique de ProLogis UK CCLXVI S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), constituée suivant acte du notaire soussigné du 14 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2018 du 20 août 2008 (la "Société"). Les Statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis cette date.

La comparante, représentée comme mentionné ci-dessus, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de CINQ MILLE LIVRES STERLING (5.000.- GBP) pour le porter de son montant actuel de DIX MILLE LIVRES STERLING (10.000.-GBP) à QUINZE MILLE LIVRES STERLING (15.000.-GBP), par l'émission de DEUX CENT CINQUANTE (250) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de VINGT LIVRES STERLING (20.-GBP) chacune ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

La comparante déclare que l'augmentation du capital social est souscrite et entièrement libérée en espèces par l'associée unique ProLogis European Finance VI S.à r.l. de sorte que la somme de CINQ MILLE LIVRES STERLING (5.000.- GBP) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution:

En conséquence de la résolution qui précède, l'Article 6 des Statuts est modifiée et aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à QUINZE MILLE LIVRES STERLING (15.000.GBP), représenté par SEPT CENT CINQUANTE (750) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT LIVRES STERLING (20.-GBP) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

Frais

La comparante évalue le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette augmentation de capital à MILLE DEUX CENTS EURO (1.200.- EUR)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. BECKER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1^{er} février 2012. Relation: LAC/2012/5030. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75.-)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2012.

Référence de publication: 2012027129/94.

(120035377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2012.

Grace Lodge Care Operating S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 154.219.

Il est porté à la connaissance de tiers que:

- Géraldine SCHMIT, gérante de la société émarginée, à désormais son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet immédiat
- Robert BRIMEYER, gérant de la société émarginée, à désormais son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet immédiat

Luxembourg, le 5 Janvier 2012.

Pour extrait

Pour la société

Référence de publication: 2012028634/16.

(120037283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2012.

Logistic S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue Jean-Pierre Beicht.

R.C.S. Luxembourg B 45.156.

L'an deux mille onze, le seize décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "Logistic S.A.", ayant son siège social à L-1226 Luxembourg, 20, rue Jean-Pierre Beicht, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 45.156, constituée suivant acte reçu par Maître Marc ELTER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} octobre 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 556 du 23 novembre 1993, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 2 décembre 2011, en voie de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C,

avec un capital souscrit fixé à deux cent quatre-vingt-onze mille sept cent cinquante-sept euros et cinquante cents (291.757,50 EUR) représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions sans désignation de la valeur nominale,

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Luciano COLLOT, Licencié en sciences économiques et financières, né le 11 juin 1954 à Pieve di Soligo (I), demeurant professionnellement à L-1226, Luxembourg, 20, rue J.-P. Beicht.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Marie NICOLAY, Licencié en droit U.C.L., né le 17 février 1962 à Chimay (B), demeurant professionnellement à L-1226, Luxembourg, 20, rue J.-P. Beicht.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Mise en liquidation de la société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3.- Acceptation des démissions des administrateurs et du commissaire aux comptes.
- 4.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur:

DELPHEA S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1226 Luxembourg, 20, rue Jean-Pierre Beicht (RCS Luxembourg B.73.288)

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Troisième résolution

L'assemblée accepte, par vote spécial, les démissions des administrateurs et du commissaire aux comptes et leur confère, pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de 950, EUR, sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Luciano COLLOT, Jean-Marie NICOLAY, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 décembre 2011. Relation GRE/2011/4733. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Ronny PETER.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 29 février 2012.

Référence de publication: 2012026478/66.

(120034619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2012.

Arg Real Estate GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.704.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2012.

Arg Real Estate GP S.à r.l.

Gérald Welvaert

Gérant B

Référence de publication: 2012028469/14.

(120037095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2012.

Arg Real Estate 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.699.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2012.
Arg Real Estate 1 S.à r.l.
Gérald Welvaert
Gérant B

Référence de publication: 2012028470/14.

(120037103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2012.

Arg Real Estate 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.700.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2012.
Arg Real Estate 2 S.à r.l.
Gérald Welvaert
Gérant B

Référence de publication: 2012028471/14.

(120037102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2012.

Luxnetwork Telecom, Société Anonyme.

Siège social: L-9907 Troisvierges, 22, route d'Asselborn.

R.C.S. Luxembourg B 150.956.

L'an deux mille douze, le quatorze février.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "LUXNETWORK TELECOM" (matr: 2009 22 30 660) ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 57, Avenue de la Gare,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 29 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 465, en date du 4 mars 2010, modifié par acte du même notaire en date du 18 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1778, en date du 4 août 2011,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 150.956,

La séance est ouverte à 9,30 heures sous la présidence de Monsieur Christoph FANK, employé privé, avec adresse professionnelle à L-9991 Weiswampach, Gruuss-Strooss 61,

L'assemblée décide à l'unanimité de renoncer à la nomination d'un secrétaire et d'un scrutateur.

Le Président de l'assemblée expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

II. - Les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente assemblée, réunissant 100% du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer, avec effet au 1^{er} janvier 2012, le siège de la société de L-1611 Luxembourg, vers L-9907 Troisvierges, 22, route d'Asselborn et de modifier l'article 4 des statuts comme suit:

" **Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Troisvierges. Il pourra être transféré en tout autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'Assemblée Générale."

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité de modifier l'article 9 des statuts auquel est ajouté un alinéa qui aura la teneur suivante:

" **Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite d'un décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. L'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration."

Troisième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité de modifier l'article 13 des statuts qui aura la teneur suivante:

" **Art. 13.** La société se trouve engagée en toutes circonstances soit par la signature collective de deux (2) administrateurs, soit par la signature individuelle de l'Administrateur-délégué et d'un autre administrateur, ou par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale."

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité d'accepter la démission, avec effet au 2 janvier 2012, de Monsieur Olivier FERRER, expert-comptable, avec adresse professionnelle à L-1611 Luxembourg, 57, avenue de la Gare, en qualité d'administrateur de catégorie B.

L'Assemblée lui accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'au jour de sa démission.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 750,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Christoph FANK, Pierre PROBST

Enregistré à Diekirch, le 15 février 2012. Relation: DIE/2012/1931. Reçu soixante-quinze euros 75.00.-€.

Le Receveur (signé): Ries.

POUR EXPEDITION CONFORME, Délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 29 février 2012.

Référence de publication: 2012026487/80.

(120034612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2012.

Arg Real Estate 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 124.701.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2012.

Arg Real Estate 3 S. à r.l.
Gérald Welvaert
Gérant B

Référence de publication: 2012028472/14.

(120037101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2012.

Arg Real Estate 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 124.702.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2012.

Arg Real Estate 4 S.à r.l.
Gérald Welvaert
Gérant B

Référence de publication: 2012028473/14.

(120037100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2012.

Arsenal Holdco I, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 131.638.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg concernant l'adresse des gérants B suivants:

- Monsieur Luca GALLINELLI, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch L-2086 Luxembourg;
- Madame Carla ALVES SILVA, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch L-2086 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2012.

Un mandataire

Référence de publication: 2012028478/15.

(120037104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2012.

Dubaian Investment Soparfi, SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 131.947.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DUBAIAN INVESTMENT SOPARFI S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2012028571/11.

(120037239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2012.

Wäertvullt Liewen, Association sans but lucratif.

Siège social: L-7236 Bereldange, 5, rue de Longuyon.

R.C.S. Luxembourg F 9.020.

STATUTS

Le huit février de l'an deux mille douze, entre les soussignés:

- Monsieur Jean-Marc SCHEER, fonctionnaire CFL, domicilié à L-7236 Bereldange, 5 rue de Longuyon;
- Madame Nathalie PFEIFER, épouse SCHEER, fonctionnaire d'Etat retraitée, domiciliée à L-7236 Bereldange, 5 rue de Longuyon;

- Madame Ginette FRIESEISEN, employée CFL, domiciliée à L-9841 Wahlhausen, 3 rue de Vianden;

- Monsieur Jean-Marie WEITZEL, employé privé, domicilié à L-1948 Luxembourg, 34 rue Louis XIV;

- Monsieur Fernand LEPAGE, employé privé, domicilié à L-7391 Blaschette, 10 op Reilend;

tous de nationalité luxembourgeoise et tous ceux qui seront ultérieurement admis avec le consentement unanime du Conseil d'administration, il est constitué une association sans but lucratif, régie par les présents statuts et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif et désignée ci-après par les termes «l'association».

I. Objet, dénomination, siège et durée

Art. 1^{er}. Il est fondé par les soussignés une association qui a pour objet d'accompagner des personnes atteintes d'une maladie rare, pouvant les rendre immobiles et/ou dépendantes de tierces personnes, dans leur volonté d'être encadrées et soignées à domicile 24h/24.

L'association sert de trait d'union entre des personnes atteintes d'une maladie rare et les autorités sociales, médicales, associatives et administratives dans un souci permanent d'améliorer les conditions de vie des personnes malades, notamment celles réglant leur prise en charge à domicile 24h/24 par des tierces personnes.

Cet objet est notamment atteint de la manière suivante:

- aider les personnes malades et leur famille, à traiter les différentes difficultés matérielles, logistiques, organisationnelles et morales causées par ces maladies;

- contribuer à la présentation et à la diffusion du modèle-pilote de maintien à domicile, mis en place par la famille Scheer-Pfeifer;

- améliorer et promouvoir le modèle-pilote auprès des prestataires de soins à domicile des personnes où une maladie rare a été diagnostiquée, pouvant les rendre immobiles et/ou dépendantes de tierce personnes, dans leur volonté d'être encadrées et soignées à domicile 24h/24.

- contribuer à la diffusion des informations concernant les méthodes de traitement des maladies, ainsi que favoriser et organiser leur application;

- soutenir et aider toute action qui aura pour but de venir en aide à l'association;

- informer le public;

- défendre tous les droits et intérêts des personnes concernées et de leur famille;

- contribuer à rendre plus facile la vie des malades en insistant auprès des ministères et des communes concernés et autres organisations;

- soutenir la recherche concernant les maladies rares;

- promouvoir la recherche nationale dans le secteur des bienfaits d'une culture de méditations quotidiennes et de toute autre sorte d'application ou de travail énergétique visant à améliorer la situation morale et à augmenter la capacité d'auto-guérison du corps physique;

- coopérer avec d'autres associations et institutions nationales et internationales.

Dans le cadre de son objet, l'association est autorisée à collaborer avec toutes instances et organisations nationales et internationales poursuivant la recherche dans les maladies rares.

En tenant compte des moyens financiers de l'association, le Conseil d'administration décidera, à court et long terme, quel soutien l'association pourra offrir à des personnes atteintes d'une maladie rare, pouvant les rendre immobiles et/ou dépendantes de tierce personnes, dans leur volonté d'être encadrées et soignées à domicile 24h/24.

Il appartiendra aux membres du Conseil d'administration de prendre une décision des soutiens matériels, logistiques, organisationnels et moraux et de décider de l'arrêt de ces soutiens. La décision du Conseil d'administration est sans recours.

Art. 2. L'Association est dénommée «Wäertvullt Liewen» Asbl.

Art. 3. L'Association a son siège à L-7236 Bereldange, 5, rue de Longuyon. Le siège pourra être transféré à toute autre adresse du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du Conseil d'administration.

Art. 4. L'association est constituée pour une durée illimitée.

II. Membres

Art. 5. L'Association se compose de membres fondateurs, de membres effectifs et de membres sympathisants.

Sont qualifiés de membres fondateurs, les personnes à l'origine de la création de l'Association «Wäertvollt Liewen» Asbl.

Sont qualifiés de membres effectifs, les membres ayant été admis par décision du Conseil d'administration, sur demande d'adhésion écrite. La décision du Conseil d'administration est sans recours.

Peut devenir membre effectif, toute personne désireuse d'aider au mieux l'association d'atteindre ses buts et d'assumer ses missions.

Les demandes d'adhésion en tant que membre effectif sont à adresser au Président de l'association. Le Conseil d'administration décide de l'admission, sous réserve de ratification expresse ou tacite par l'Assemblée générale.

Seuls les membres fondateurs et effectifs sont associés et ont droit de vote. Le nombre minimum des associés est fixé à trois.

Sont qualifiés de membres sympathisants, les personnes ou familles, soit concernées par la maladie, soit désireuses d'apporter leur soutien financier ou moral à l'association et/ou de servir au mieux les intérêts des personnes malades. Le soutien financier des sympathisants ou de toute autre personne physique ou morale peut se faire au moyen de dons en faveur de l'association.

Une personne qui souhaite être un sympathisant de l'association, peut déclarer son intention d'être considérée comme tel par simple lettre adressée au Conseil d'administration de l'association.

Les membres sympathisants n'ont pas de droit de vote à l'Assemblée générale.

Art. 6. Les membres effectifs payeront une cotisation annuelle à fixer par le Conseil d'administration. Le montant de cette cotisation ne pourra être supérieur à 2000 euros.

Art. 7. Tout membre effectif peut se retirer de l'association par simple lettre adressée au Président du Conseil d'administration.

Art. 8. Tout membre qui au jour de l'Assemblée générale n'aura pas payé sa cotisation annuelle n'a pas de droit de vote.

Art. 9. Conformément à l'article 12 de la loi modifiée du 21 avril 1928, pourra être exclu tout membre effectif qui refuse de se conformer aux statuts, au règlement d'ordre intérieur ou aux décisions du Conseil d'administration, statuant dans les limites de ses pouvoirs légaux et tout membre qui contrevient aux intérêts de l'association. Il n'y a pas de recours contre la décision du Conseil d'administration.

III. Assemblée générale

Art. 10. L'Assemblée générale se compose des membres fondateurs et effectifs de l'association, à l'exception des membres sympathisants. Sur convocation du Conseil d'administration, l'Assemblée générale se réunit au moins une fois par an au cours du premier trimestre de l'exercice social, au siège de l'association, à moins que le Conseil d'administration n'ait fixé un autre lieu de réunion.

Le Conseil d'administration pourra convoquer une Assemblée Générale extraordinaire chaque fois qu'il le jugera utile et nécessaire.

A la suite d'une demande écrite d'un quart des membres fondateurs et effectifs réunis, le Conseil d'administration doit convoquer dans un délai d'un mois, une Assemblée générale extraordinaire, en portant à l'ordre du jour le motif de la demande.

Art. 11. Le Conseil d'administration convoque tous les membres fondateurs et effectifs à l'Assemblée générale, par simple lettre ou courriel, en observant un préavis d'au moins quinze jours. Cette convocation contient une proposition d'ordre du jour.

Art. 12. Tout membre fondateur ou effectif peut se faire représenter à l'Assemblée générale par un autre membre fondateur ou effectif en lui donnant une procuration écrite. Chaque membre effectif ne peut représenter qu'un seul autre membre effectif.

Art. 13. A l'Assemblée générale seuls les membres fondateurs et effectifs ont le droit de vote. Les résolutions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, sauf aux cas où il en est autrement décidé par la loi ou les présents statuts.

Art. 14. Les attributions obligatoires de l'Assemblée générale comportent:

- a) la modification des statuts suivant les dispositions prévues par les articles 8 et 9 de la loi du 21 avril 1928 modifiée sur les associations et fondations sans but lucratif;
- b) la nomination et la révocation des administrateurs;
- c) l'approbation du rapport de gestion et du compte de l'exercice écoulé ainsi que du budget de l'exercice suivant;
- d) la désignation de deux commissaires aux comptes;

- e) la dissolution de l'association conformément aux règles établies par la loi;
- f) l'exercice de tous les autres pouvoirs dérivant de la loi et des statuts.

Art. 15. L'Assemblée générale est présidée par le président du Conseil d'administration. Le Conseil d'administration fait fonction de bureau de l'Assemblée générale. Les résolutions sont contresignées par le président et le secrétaire. Les résolutions peuvent être consultées par tous les membres fondateurs et effectifs, au siège de l'association.

IV. Le Conseil d'administration

Art. 16. Le nombre des administrateurs est fixé à au moins trois et au maximum 9. Ils sont élus par l'Assemblée générale pour une durée de six ans. Le Conseil d'administration est réélu dans son intégralité lors de l'Assemblée générale, 6 ans après la date de la réunion constitutive. Par la suite, les administrateurs sont élus individuellement par l'Assemblée générale pour un mandat de 3 ans renouvelable. A défaut de candidats le même Conseil d'administration est reconduit. Tout administrateur qui s'écarte du principe du bien-être et du soutien des personnes atteintes d'une maladie rare, pouvant les rendre immobiles et/ou dépendantes de tierce personnes, dans leurs volontés d'être encadrées et soignées à domicile 24h/24, sera d'office écarté de l'association.

Art. 17. En cas de vacance d'un poste occupé, le Conseil d'administration peut nommer un remplaçant qui restera en fonction jusqu'à la prochaine Assemblée générale.

Art. 18. Le Conseil d'administration désigne parmi ses membres un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier.

Art. 19. Le Conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de la moitié de ses membres. La convocation se fait par simple lettre ou courriel au moins sept jours à l'avance. En cas d'urgence, il pourra être fait abstraction de cette formalité. Dans ce cas, la convocation peut se faire par tout moyen. Elle doit cependant, sous peine de nullité, être faite à tous les membres du Conseil d'administration.

Art. 20. Il est tenu procès-verbal des séances. Le procès-verbal, approuvé lors de la prochaine réunion du Conseil d'administration, est signé par tous ses membres. Tous les administrateurs reçoivent copie de ce procès-verbal et toute observation écrite sera objet de délibération dans la prochaine réunion du Conseil d'administration.

Art. 21. Le trésorier assure la gestion financière de l'association, il rend régulièrement compte au Conseil d'administration et présente à l'Assemblée générale un rapport financier annuel, vérifié par les commissaires aux comptes. Chaque dépense doit être documentée par une facture ou autre pièce justificative. Les comptes et la Caisse sont contrôlés une fois par an par deux commissaires aux comptes à désigner par l'Assemblée générale.

Art. 22. Le Conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion des affaires de l'association. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'Assemblée générale par les statuts ou par la loi est de la compétence du Conseil d'administration.

Art. 23. Les signatures conjointes de deux membres du Conseil d'administration engagent valablement l'association envers les tiers.

Art. 24. Le Conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer la gestion courante des affaires de l'association à un comité exécutif dans lequel figure d'office un des mandataires désignés à l'article 18 des présents statuts.

Art. 25. Toute décision du Conseil d'administration, doit être prise par vote. Les membres du Conseil d'administration doivent être présents ou avoir élu un représentant. Chaque membre du Conseil d'administration ne peut représenter qu'un seul autre membre du Conseil d'administration. Le vote doit être pris par majorité simple pour être valable. En cas d'une égalité de voix, la voix du président du Conseil d'administration comptera double.

VI. Fonds social

Art. 26. Les ressources de l'association se composent notamment: des cotisations des membres fondateurs, effectifs et sympathisants; des subsides, des dons, des legs, de tout autre revenu et des intérêts des sommes possédées.

Art. 27. L'exercice social correspond à l'année civile. Par dérogation à cette règle le premier exercice commence le jour de la signature des présents statuts et finira le 31 décembre 2011.

VII. Dissolution

Art. 28. En cas de dissolution de l'association, le Conseil d'administration fera fonction de liquidateur. Après apurement du passif, l'excédent favorable sera versé à parts égales aux personnes objets de l'Asbl.

VIII. Dispositions finales

Art. 29. Sont applicables, pour le surplus et pour les cas non prévus par les présents statuts, les dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928 concernant les associations sans but lucratif.

Fait à Bereldange, le 8 février 2012. Nathalie PFEIFER, épouse SCHEER / Fernand LEPAGE / Jean-Marc SCHEER /
Ginette FRIESEISEN / Jean-Marie WEITZEL.

Référence de publication: 2012025761/163.

(120032504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2012.

**Teal Glasshoughton S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. ProLogis UK CCLIV S.à r.l.).**

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 133.254.

In the year two thousand and twelve, on the ninth day of February.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Teal Bidco S.à r.l., a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, having a share capital of GBP 15,000, registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 166279,

duly represented by Ms. Carole Noblet, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 8 February 2012.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of ProLogis UK CCLIV S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, having a share capital of GBP 15,000, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number 133254, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg dated 8 October 2007, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations under number 2804 on 4 December 2007 and amended for the last time pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, prenamed, dated 2 March 2010, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations under number 1032 on 18 May 2010 (the "Company").

The Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the Company's name into "Teal Glasshoughton S.à r.l."

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend and restate article 2 of the articles of incorporation of the Company, which shall now read as follows:

" **Art. 2.** The Company will assume the name of "Teal Glasshoughton S.à r.l."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to suppress article 11 of the articles of association of the Company.

Fourth Resolution

The Sole Shareholder resolves to suppress article 13 of the articles of association of the Company.

As a consequence of the above resolutions, the subsequent articles of the Company's articles of incorporation shall be renumbered accordingly.

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxyholder, the proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le neuf février,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Teal Bidco S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, ayant pour capital social GBP 15.000, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166279,

ici représentée par Mademoiselle Carole Noblet, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 8 février 2012.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associé unique (l'"Associé Unique") de ProLogis UK CCLIV S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant pour capital social GBP 15.000, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 133254, constituée en vertu d'un acte dressé par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, le 8 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2804 le 4 décembre 2007 et modifié pour la dernière fois par Maître Gérard Lecuit, prénommé, le 2 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1032 le 18 mai 2010 (la «Société»).

L'Associé Unique décide de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la dénomination sociale de la Société en "Teal Glasshoughton S.à r.l."

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier et refondre l'article 2 des statuts de la Société, qui doit désormais avoir la teneur suivante:

Art. 2. La Société prend la dénomination de «Teal Glasshoughton S.à r.l.».

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de supprimer l'article 11 des statuts de la Société.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de supprimer l'article 13 des statuts de la Société. Par conséquent, les articles subséquents des statuts de la Société doivent être renumérotés en conséquence.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande de la comparante indiquée aux présentes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire. signé: C. NOBLET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 février 2012. Relation: LAC/2012/7809. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 29 février 2012.

Référence de publication: 2012026530/87.

(120034631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2012.

Ashmore SICAV 2, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 131.957.

In the year two thousand twelve, on the twentieth day of January.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of Ashmore SICAV 2 (the "Company"), a public limited company qualifying as a société d'investissement à capital variable, having its registered office at 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, registered to the Trade Register of Luxembourg under the number B 131.957, incorporated pursuant to a deed on 30 July 2007 published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") of 15 October 2007, number 2304.

The meeting was opened at 2:00 pm (Luxembourg time) with Steve David, professionally residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Debra Adams, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Emilie Ramponi, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. – That all the shares of the Company being registered shares, the present meeting has been convened by notices containing the agenda and sent by registered mail to each of the registered shareholders of the Company on 11 January 2012,

II. – That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities,

III. – That as appears from the said attendance list, 1,732,338,415.200 shares out of 1,801,701,864 shares in circulation are present or represented at the present meeting.

IV. – That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

I. Further to the entry into force of the law of 17 December 2010 relating to undertakings for collective investment (the “2010 Law”), which replaces the law of 20 December 2002 on undertakings for collective investment (the “2002 Law”), amendment and update of the articles of incorporation of the Company (the “Articles”), as follows:

a) Replacement of all references to the 2002 Law by references to the 2010 Law

b) Amendment to Article 24 ‘Merger or Liquidation of Sub-Funds or Classes of Shares’ of the Articles in order to reflect the following amendments:

i. deletion of the 4th, 5th and 6th indents, so that merger procedures be treated separately in a new article to be included in the Articles;

ii. as a consequence of item I.b.i. above, modification of the name of Article 24 of the Articles into ‘Liquidation of Sub-Funds or Classes of Shares’.

c) Inclusion of a new Article 25 ‘Merger of the Company or Sub-Funds’ in the Articles in order to reflect the provisions of the 2010 Law regarding mergers.

d) As a consequence of item I.c. above, (i) renumbering of Articles 25 ‘Accounting Year’ to 32 ‘Applicable Law’ of the Articles and (ii) restatement of Articles 28 ‘Dissolution of the Company’ and 12 ‘Temporary Suspension of Issues, Redemptions and Conversions’ of the Articles to update the crossreferences therein.

Then the general meeting, after due consideration, took the following resolution by unanimous vote:

Resolution

The general meeting decides to:

a. Replace all references to the 2002 Law by references to the 2010 Law.

b. Amend Article 24 ‘Merger or Liquidation of Sub-Funds or Classes of Shares’ of the Articles in order to reflect the following amendments and updates:

i. deletion of the 4th, 5th and 6th indents of the said Article;

ii. as a consequence of item b.i. of this resolution, modification of the name of the said Article into ‘Liquidation of Sub-Funds or Classes’.

Article 24 will now read as follows:

“ **Art. 24. Liquidation of Sub-Funds or Classes of Shares.** In the event that for any reason the value of the total net assets in any Sub-Fund or the value of the net assets of any class of shares within a Sub-Fund has decreased to, or has not reached, U.S. Dollars 20,000,000, being the amount determined by the board of directors to be a minimum level to enable such Sub-Fund, or such class of shares, to be operated in an economically efficient manner or in the case of a substantial modification in the political, economic or monetary situation of the Company or as a matter of economic rationalization, the board of directors may decide to redeem all the shares of the relevant class or classes at the net asset value per share (taking into account the actual realization prices of investments and realization expenses) calculated on the Valuation Day on which such redemption shall take effect. The Management Company shall serve a notice in writing to the shareholders of the relevant class or classes of shares prior to the effective date for the compulsory redemption, which will indicate the reasons for, and the procedure of, the redemption operations. The Company shall inform the holders of bearer shares by publication of notice in newspapers to be determined by the board of directors. Shareholders of the Sub-Fund or of the class of shares concerned may continue to request the redemption or conversion of their shares free of charge (but taking into account the actual realization prices of investments and realization expenses) prior to the effective date for the compulsory redemption unless it is otherwise decided by the board of directors to be against the interests of, or the effect of such redemption or conversion would effect the equal treatment of, shareholders.

Notwithstanding the powers conferred to the board of directors by the preceding paragraph, a general meeting of shareholders of any one or all classes of shares in issue in any Sub-Fund may, upon the proposal from the board of directors, redeem all the shares of the relevant class or classes resulting in a refund to the shareholders of the net asset value of their shares (taking into account the actual realization prices of investments and realization expenses) calculated

on the Valuation Day on which such redemption shall take effect. There shall be 75% quorum requirement for such a general meeting of shareholders which shall decide by resolution taken by a two-thirds majority of those present or represented.

Assets which may not be distributed to their beneficiaries upon the implementation of the redemption will be deposited with the Caisse de Consignations on behalf of the persons entitled thereto.”

c. Include a new Article 25 ‘Merger of the Company or Sub-Funds’ in the Articles, to be read as follows:

“ **Art. 25. Merger of the Company or Sub-Funds.** The board of directors may decide to proceed with a merger (within the meaning of the 2010 Law) of the Company or of one of the Sub-Funds, either as a receiving or an absorbed UCITS or Sub-Fund (within the meaning of the 2010 Law), subject to the conditions and procedures imposed by the 2010 Law, including the following provisions regarding notice and approval:

I. Merger of the Company

The board of directors may elect to proceed with a merger of the Company, only on a receiving UCITS basis, with:

- another Luxembourg or foreign UCITS (the “New UCITS”); or
- a sub-fund thereof,

and, as appropriate, to redesignate the shares of the relevant sub-fund thereof as applicable.

In case the Company is the receiving UCITS, solely the board of directors will decide on the merger and effective date thereof.

II. Merger of Sub-Funds

The board of directors may decide to proceed with a merger of any Sub-Fund, either as receiving or absorbed Sub-Fund, with another existing Sub-Fund and, as appropriate, to redesignate the shares of the Sub-Fund concerned as shares of either the receiving or absorbed Sub-Fund.

The board of directors may decide to proceed with a merger of any Sub-Fund, as receiving Sub-Fund, with:

- another sub-fund within a New UCITS (the “New Sub-Fund”); or
- a New UCITS,

and, as appropriate, to redesignate the shares of the Sub-Fund concerned as shares of the New UCITS, or of the New Sub-Fund as applicable.

Shareholders will in any case be entitled to request, (without any charge other than those retained by the Company or the Sub-Fund to meet disinvestment costs), the repurchase or redemption of their shares, or, where possible, to convert them into units or shares of another UCITS pursuing a similar investment policy and managed by the Management Company or by any other company with which the Management Company is linked by common management or control, or by substantial direct or indirect holding, in accordance with the provisions of the 2010 Law.”

d. As a consequence of item c. of this resolution, (i) renumbering of Articles 25 ‘Accounting Year’ to 32 ‘Applicable Law’ of the Articles and (ii) restatement of Articles 28 ‘Dissolution of the Company’ and 12 ‘Temporary Suspension of Issues, Redemptions and Conversions’ of the Articles to update the crossreferences therein.

Article 12 and Article 28 renumbered as Article 29 will now read as follows:

“ **Art. 12. Temporary Suspension of Issues, Redemptions and Conversions.** The Company or any duly appointed agent may suspend the determination of the net asset value per share of one or more classes of shares or of any particular Sub-Fund and the issue, redemption and conversion of its shares:

(a) any period when any Regulated Market, stock exchange in an Other State or any Other Regulated Market on which any material part of the investments comprised in the Company for the time being are listed or dealt in is closed (otherwise than for ordinary holidays) or during which dealings are restricted or suspended;

(b) the existence of any state of affairs which, in the opinion of the directors, constitutes an emergency as a result of which disposal of investments comprised in the Company would not be reasonably practicable or might seriously prejudice the interests of the shareholders as a whole;

(c) any period when there is a breakdown in the means of communication normally employed in determining the price of any of the investments comprised in the Company or the current price on any investment exchange or when for any reason the prices of any investments cannot be promptly and accurately ascertained;

(d) any period when currency conversions which will or may be involved in the realisation of the investments comprised in the Company or in the payment for investments cannot, in the opinion of the directors, be carried out at normal rates of exchange.

The fees of the Management Company, the investment manager (defined in Article 17 hereof) and the Custodian (defined in Article 28 hereof) will continue to accrue during the period of suspension and will be calculated by reference to the last valuation prior to the suspension coming into effect.

The issue, redemption and conversion of shares in one or more classes will be suspended for any period during which the determination of the net asset value per share of the class or the Sub-Fund(s) concerned is suspended by virtue of the powers described above. Any redemption/conversion request made or in abeyance during such a suspension period

may be withdrawn by written notice to be received by the Management Company or the relevant sales agent before the end of such suspension period. Should such withdrawal not be effected, the shares in question shall be redeemed/converted on the first Valuation Day following the termination of the suspension period. Investors who have requested the issue, redemption or conversion of shares shall be informed of such suspension when such request is made. In the event where such suspension period exceeds a certain period determined by the Management Company all shareholders of the class concerned shall be informed.”

” **Art. 29. Dissolution of the Company.** The Company may at any time be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders subject to the quorum and majority requirements referred to in Article 31 hereof.

Whenever the share capital falls below two-thirds of the minimum capital indicated in Article 5 hereof, the question of the dissolution of the Company shall be referred to the general meeting by the board of directors. The general meeting, for which no quorum shall be required, shall decide by simple majority of the votes of the shares represented at the meeting.

The question of the dissolution of the Company shall further be referred to the general meeting whenever the share capital falls below one-fourth of the minimum capital set by Article 5 hereof; in such an event, the general meeting shall be held without any quorum requirements and the dissolution may be decided by shareholders holding one-fourth of the votes of the shares represented at the meeting.

The meeting must be convened so that it is held within a period of forty days from ascertainment that the net assets of the Company have fallen below two-thirds or one-fourth of the legal minimum, as the case may be.”

There being no further items on the agenda, the general meeting was thereupon closed.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the appearing persons, the present deed is worded in English.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the date at the beginning of this deed.

The document having been given for reading to the named persons, they signed together with the notary the present deed.

Signé: S. DAVID, E. RAMPONI, D. ADAMS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 janvier 2012. Relation: LAC/2012/4581. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 15 février 2012.

Référence de publication: 2012025823/158.

(120033410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2012.

ACHM International Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.000,00.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 159.009.

Les associés de la Société ont pris la acte de la démission de la personne suivante:

- Monsieur Abid Jamal Gilani en tant que gérant avec effet au 1^{er} mars 2012.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

- Monsieur Antonio Catalan Diaz;
- Monsieur Ignacio Catalan Heredero;
- Monsieur Carlos Catalan Heredero;
- Monsieur Salvador Torrens Iglesias;
- Monsieur Reiner Sachau;
- Mademoiselle Amy McPherson; et
- Monsieur Philippe van den Avenne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2012.

A.C. Hoteles, S.A. & International Hotel Licensing Company S.à r.l.

Référence de publication: 2012028482/21.

(120037718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2012.

ProLogis UK XXXV S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 78.058.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-seventh day of January.

Before us Maître Gérard LECUIT, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

ProLogis UK XXXVII S.à r.l., a company organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 34-38, Avenue de La Liberté, L-1930 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 78.060),

duly represented by Mr Marc BECKER, private employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 19 January 2012, which, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party declares that it is the sole shareholder of ProLogis UK XXXV S.à r.l., a "société à responsabilité limitée" incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated by a notarial deed on 21 September 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 203 of 16 March 2001 (the "Company"). The Company's Articles of Incorporation have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on 26 November 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 289 of 10 February 2010.

The appearing party, represented as above mentioned, has required the undersigned notary to state its resolutions as follows:

First resolution:

The sole shareholder decides to increase the share capital of the Company by an amount of FIFTY-ONE THOUSAND POUNDS (51,000.-GBP) so as to raise it from its present amount of FIFTEEN THOUSAND POUNDS (15,000.GBP) to SIXTY-SIX THOUSAND POUNDS (66,000.-GBP) by the issuing of TWO THOUSAND FIVE HUNDRED AND FIFTY (2,550) new shares with a par value of TWENTY POUNDS (20.-GBP) having the same rights and obligations as the existing shares.

The appearing party declares that the increase of the share capital is subscribed by the sole shareholder ProLogis UK XXXVII S.à r.l. and entirely paid up in cash so that the sum of FIFTY-ONE THOUSAND POUNDS (51,000.-GBP) is at the free disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary.

Second resolution:

As a result of the foregoing resolution, Article 6 of the Articles of Incorporation of the Company shall henceforth read as follows:

"The Company's share capital is fixed at SIXTY-SIX THOUSAND POUNDS (66,000.-GBP) represented by THREE THOUSAND THREE HUNDRED (3,300) shares with a nominal value of TWENTY POUNDS (20.GBP) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings".

Estimate of costs

The person appearing estimates the value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this increase of capital at ONE THOUSAND EURO (1,000.- EUR.)

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French translation

L'an deux mil douze, le vingt-sept janvier.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

ProLogis UK XXXVII S.a r.l., une société créée sous la loi du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 78060),

dûment représentée par Monsieur Marc BECKER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 19 janvier 2012, qui, après avoir été signé "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme dit est, déclare qu'elle est l'associé unique de ProLogis UK XXXV S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), constituée suivant acte notarié du 21 septembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 203 du 16 mars 2001 (la "Société"). Les Statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné du 26 novembre 2009 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 289 du 10 février 2010.

La comparante, représentée comme mentionné ci-dessus, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de CINQUANTE ET UN MILLE LIVRES STERLING (51.000.- GBP) pour le porter de son montant actuel de QUINZE MILLE LIVRES STERLING (15.000.- GBP) à SOIXANTE SIX MILLE LIVRES STERLING (66.000.-GBP), par l'émission de DEUX MILLE CINQ CENT CINQUANTE (2.550) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de VINGT LIVRES STERLING (20.-GBP) chacune ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

La comparante déclare que l'augmentation du capital social est souscrite et entièrement libérée en espèces par l'associée unique ProLogis UK XXXVII S.à r.l. de sorte que la somme de CINQUANTE ET UN MILLE LIVRES STERLING (51.000.- GBP) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution:

En conséquence de la résolution qui précède, l'Article 6 des Statuts est modifiée et aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à SOIXANTE SIX MILLE LIVRES STERLING (66.000.-GBP), représenté par TROIS MILLE TROIS CENTS (3.300) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT LIVRES STERLING (20.-GBP) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

Frais

La comparante évalue le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette augmentation de capital à MILLE EURO (1.000.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. BECKER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1^{er} février 2012. Relation: LAC/2012/5027. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75.-)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2012.

Référence de publication: 2012027131/96.

(120035379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2012.

Genn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 45.000,00.

Siège social: L-7462 Moesdorf (Mersch), 25, route d'Ettelbruck.

R.C.S. Luxembourg B 81.797.

Am 17. Februar 2012, hat der alleinige Gesellschafter am Sitz der Gesellschaft folgende Beschlüsse gefasst:

1. Frau Angélique CONTENTIN, wohnhaft in L-7450 Lintgen, 76, route Principale, übernimmt mit sofortiger Wirkung das Mandat der alleinigen Geschäftsführerin. Sie kann die Gesellschaft durch ihre alleinige Unterschrift rechtmäßig verpflichten.

2. Herr Samuel SCHACK tritt mit sofortiger Wirkung von seinem Mandat als alleiniger Geschäftsführer zurück.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 6. März 2012.
G.T. Experts Comptables S.à.r.l.
Luxembourg

Référence de publication: 2012028638/16.

(120037349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2012.

Arg Real Estate 5 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 124.703.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2012.
Arg Real Estate 5 S.à r.l.
Gérald Welvaert
Gérant B

Référence de publication: 2012028474/14.

(120037099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2012.

Arg Real Estate 6 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 125.525.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2012.
Arg Real Estate 6 S.à r.l.
Gérald Welvaert
Gérant B

Référence de publication: 2012028475/14.

(120037700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2012.

La Maschera S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3512 Dudelange, 171, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 48.047.

DISSOLUTION

L'an deux mil douze.

Le deux février.

Pardevant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

1.- Monsieur Marino ZUCCA, commerçant, né à Luxembourg le 31 juillet 1948 (No. Matricule 19480731258), demeurant à L-3391 Peppange, 11A rue de la Montagne.

2.- Madame Christiane HEUERTZ, coiffeuse, née à Luxembourg le 15 octobre 1964 (No. Matricule 19641015167), demeurant à L-3328 Crauthem, 14 rue de Weiler;

épouse séparée des biens de Monsieur Nicolas THILL, en vertu d'un contrat de mariage reçu par le notaire instrumentaire en date du 21 novembre 2011, sous le numéro 25.359 de son répertoire.

Lesquels comparants ont déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

a) Qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée «LA MASCHERA S.à.r.l.», (Matricule 19942405718), avec siège social à L-3512 Dudelange, 171 rue de la Libération;

inscrite au Registre des firmes sous le numéro B48.047;

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 20 juin 1994, publié au Mémorial C de 1994, page 20.111.;

et modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 22 septembre 1997, publié au Mémorial C de 1997, page 33.971.

b) Que d'un commun accord les prédits associés de la société à responsabilité limitée «La MASCHERA S.à.r.l.» ont décidé la dissolution de ladite société avec effet immédiat, les associés étant investis chacun proparte des actifs et passifs de la société dissoute de sorte qu'il n'y a pas lieu de procéder à une liquidation.

c) Que les livres et documents sociaux seront conservés pendant une période de CINQ (5) années à L-3391 Peppange, 1 LA rue de la Montagne.

DONT ACTE, fait et passé à Bettembourg, en l'étude, date qu'en tête des présentés.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Zucca, Heuertz, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette A.C. le 10 février 2012. Relation: EAC/2012/1888. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande au fin de l'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bettembourg, le 22 février 2012.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2012027326/40.

(120035489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2012.

Karbone Holding S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 144.433.

In the year two thousand and twelve, on the eleventh of January

Before Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Karbone GP S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the law of Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6C, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg (Trade and Companies Register of Luxembourg) under number B 159.706, acting as the sole manager of the Company, and pursuant to resolutions of the sole manager of the Company dated January 9th 2012,

here represented by Mr. Max Mayer, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a power of attorney, substituted to him, signed ne varietur by the appearing and the undersigned notary that will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxy holder, acting in his said capacity, has required the undersigned notary to state his declaration as follows:

1. The Company has been incorporated pursuant to a notarial deed on January 27, 2009, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 400, dated February 24, 2009, page 19184, and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 144.433.

2. The share capital of the Company is fixed at USD 730,000. - (seven hundred thirty thousand US Dollars) represented by 2 (two) management shares (the "Management Shares") and 1,459,998 (one million four hundred fifty-nine thousand nine hundred ninety-eight) ordinary shares (the "Ordinary Shares"), all shares having a nominal value of USD 0.50.- (fifty US Dollars cents) each.

3. Pursuant to article 5 of the articles of association of the Company (the "Articles"), the Company has an un-issued but authorized capital of a maximum amount of USD 10,000,000.- (ten million of US Dollars) represented by twenty million (20,000,000) ordinary shares.

4. The increase of the share capital shall be realized within the strict limits defined in article 5 of the Articles, which are as following:

"The authorised un-issued capital of the Company is set at ten million Dollars (USD 10,000,000) represented by twenty million (20,000,000) Ordinary Shares. Any authorised but un-issued Ordinary Shares shall lapse five (5) years after publication of this deed in the Mémorial. Out of the authorised share capital, the Manager is authorised to issue further Ordinary Shares (and/or instruments convertible into Ordinary Shares or giving right to subscribe to Ordinary Shares) up to the total authorised capital in whole or in part from time to time. In the case of issues of Ordinary Shares within the authorised capital, the Manager shall have such issues and the amendment to this article 5 recorded by notarial deed in accordance with law."

5. By way of resolutions of the sole manager of the Company taken on January 9th 2012, the sole manager decided to increase the share capital of the Company by an amount of USD 500,000.- (five hundred thousand US Dollars), pursuant

to article 5 of the Articles, in order to raise it from its current amount of USD 730,000.- (seven hundred thirty thousand US Dollars) to USD 1,230,000.- (one million two hundred thirty thousand US Dollars) by creating and issuing 1,000,000 (one million) new ordinary shares (the "New Ordinary Shares") with a nominal value of USD 0.50.- (fifty cents of US Dollars) each, having the same rights and obligations as the existing Ordinary Shares.

6. The New Ordinary Shares have been partially paid up by a contribution in cash of an amount of USD 275,000.- (two hundred seventy-five thousand US Dollars).

7. The New Ordinary Shares have been fully subscribed by Mr. Izzet Bensusan, Mr. Ali Pichvai and Mr. Richard Weihe, in their capacity of limited liability shareholders of the Company.

8. As a consequence of such increase of the share capital of the Company by way of the authorized capital, article 5 of the Articles is amended and now reads as follows:

" Art.5 - Share Capital. " (...).

The issued capital of the Company is set at one million two hundred thirty thousand US Dollars (USD 1,230,000.-) represented by two (2) Management Shares with a nominal value of fifty Dollar pence (USD 0.50) and two million four hundred fifty-nine thousand nine hundred ninety-eight (2,459,998) Ordinary Shares with a nominal value of fifty Dollar pence (\$ 0.50) each.

(...)"

The remainder of the article remains unchanged.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about EUR 1,600.-.

The capital increase is valued at EUR 391,230.-.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the undersigned notary, by his name, surname, civil status and residence, he signed together with us, the notary, and the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le onzième jour de janvier.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Karbone GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social 6C, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 159.706, agissant en sa qualité de gérant de la Société, suivant une décision du gérant de la Société en date du 9 janvier 2012,

ici représentée par Mr. Max Mayer, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée signée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant qui restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Le mandataire, agissant ès qualité, a requis le notaire instrumentant d'acter ses déclarations comme suit:

1. La Société a été constituée par acte notarié du 27 janvier 2009, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 400, 24 février 2009, page 19184, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.433.

2. Le capital social de la société est fixé à 730.000 USD (sept-cent trente mille US Dollars) représenté par 2 (deux) actions de commandité (les "Actions de Commandité") et 1.459.998 (un million quatre-cent cinquante-neuf mille neuf-cent quatre-vingt-dix-huit) actions ordinaires (les "Actions Ordinaires"), toutes les actions ayant une valeur nominale de 0.50 USD (cinquante cents de US Dollars) chacune.

3. Conformément à l'article 5 des statuts de la Société (les "Statuts"), la Société a un capital autorisé non-émis d'un montant maximum de 10.000.000 USD (dix millions de US Dollars) représenté par 20.000.000 (vingt millions) d'actions ordinaires.

4. L'augmentation de capital est réalisée dans les strictes limites définies à l'article 5 des Statuts qui sont les suivantes:

"Le capital autorisé non-émis de la Société est fixé à dix millions de dollars des Etats-Unis (USD 10.000.000) représenté par vingt millions (20.000.000) d'Actions Ordinaires. Toutes les Actions Ordinaires autorisées mais non émises viendront à échéance au bout d'une période de cinq (5) ans après la publication du présent acte au Mémorial. Le Gérant est habilité à émettre, dans le cadre du capital social autorisé, d'autres Actions Ordinaires (et/ou instruments convertibles en Actions Ordinaires ou conférant un droit de souscription à des Actions Ordinaires), à hauteur de la totalité du capital autorisé ou une partie de celui-ci, et de temps à autre. Dans l'hypothèse d'émissions d'Actions de Commanditaire dans le cadre

du capital autorisé, le Gérant devra faire constater ces émissions et la modification du présent article 5 par acte notarié conformément à la loi."

5. Par décision du gérant de la Société du 9 janvier 2012, il a été décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 500.000 USD (cinq cent mille US Dollars), conformément à l'article 5 des Statuts, pour le porter de son montant actuel de 730.000 USD (sept cent trente mille US Dollars) à 1.230.000 USD (un million deux-cent trente mille US Dollars) par la création et l'émission de 1.000.000 (un million) de nouvelles actions ordinaires (les "Nouvelles Actions Ordinaires") ayant une valeur nominale de 0.50 USD (cinquante cents de US Dollar) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions ordinaires existantes.

6. Les Nouvelles Actions Ordinaires ont été partiellement libérées par un apport en espèces d'un montant de 275.000 USD (deux cent soixante-quinze mille US Dollars).

7. Les Nouvelles Actions Ordinaires ont été entièrement souscrites par Mr. Izzet Bensusan, Mr. Ali Pichvai et Mr. Richard Weihe, en sa qualité d'actionnaire commanditaire de la Société;

8. En conséquence de cette augmentation de capital de la Société effectuée dans le cadre du capital autorisé, l'article 5 des Statuts est modifié comme suit:

" **Art. 5. Capital social.** "(...)

Le capital émis de la Société est fixé à un million deux cent trente mille dollars des Etats-Unis (USD 1.230.000) représenté par deux (2) Actions de Commandité d'une valeur nominale de cinquante cents des Etats-Unis (USD 0,50) et deux millions quatre-cent cinquante-neuf mille neuf-cent quatre-vingt-dix-huit (2.459.998) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de cinquante cents des Etats-Unis (USD 0,50) chacune.

(...)"

Le reste de l'article reste inchangé.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombe à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de cette augmentation de capital, sont approximativement évalués à 1.600,- EUR.

L'augmentation de capital est évalué à 391.230,- EUR.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par la présente qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, connu du notaire instrumentant, par son nom, prénom, état et demeure, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max Mayer, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 janvier 2012. Relation GRE/2012/247. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME

Junglinster, le 1^{er} mars 2012.

Référence de publication: 2012027032/131.

(120035235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2012.

Arg Real Estate 7 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.518.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2012.

Arg Real Estate 7 S.à r.l.

Gérald Welvaert

Gérant B

Référence de publication: 2012028476/14.

(120037097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2012.

Norrlanda Oil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 100.482.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 28 février 2012

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2016:

Administrateur de catégorie A

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg
- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg

Administrateurs de catégorie B

- Monsieur Philippe PONSARD, Ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.
- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Le mandat de Monsieur Guy HORNICK n'a pas été renouvelé.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2016:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 29 février 2012.

Référence de publication: 2012028782/26.

(120037601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2012.

LSREF2 A. F. Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 164.561.

In the year two thousand and twelve, on the twentieth day of February.

Before Us Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, to whom second named notary will remain the present deed.

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company established at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91.796,

here represented by Ms Josiane Meissener, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 16 February 2011,

(the Sole Shareholder),

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of LSREF2 A. F. Investments S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 164.561, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer dated 4 November 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°3129 of 20 December 2011, amended for the last time pursuant to a deed dated 21 November 2011 of Maître Joseph Elvinger, acting in replacement of Maître Martine Schaeffer, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 3227 of 31 December 2011.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to decrease the share capital of the Company from its current amount of EUR 83,375 (eighty-three thousand three hundred seventy-five euro) by an amount of EUR 69,875 (sixty-nine thousand eight hundred seventy-five

euro) to an amount of EUR 13,500 (thirteen thousand five hundred euro) via the cancellation of 559 (five hundred fifty-nine) shares, having a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, and the reduction of the share premium account by an amount of EUR 121.81 (one hundred twenty-one euro and eighty-one cent);

2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company; and

3. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company to the registration of the cancelled shares in the share register of the Company.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to decrease the share capital of the Company from its current amount of EUR 83,375 (eighty-three thousand three hundred seventy-five euro), represented by 667 (six hundred sixtyseven) shares, having a nominal value of EUR 125 (one hundred twentyfive euro) each,

by an amount of EUR 69,875 (sixty-nine thousand eight hundred seventyfive euro),

to an amount of EUR 13,500 (thirteen thousand five hundred euro), represented by 108 (one hundred and eight) shares, having a nominal value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each,

via the cancellation of 559 (five hundred fifty-nine) new shares, having a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, and the reduction of the share premium account by an amount of EUR 121.81 (one hundred twenty-one euro and eighty-one cent) and to reimburse the Sole Shareholder of the amount of EUR 69,996.81 (sixty-nine thousand nine hundred ninety-six euro and eighty-one cent).

As a consequence of the share capital decrease, the Sole Shareholder holds 108 (one hundred and eight) shares of the Company.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company, which shall be henceforth reworded as follows in its English version:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 13,500 (thirteen thousand five hundred euro), represented by 108 (one hundred and eight) shares, having a nominal value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorises any manager of the Company and any lawyer of Allen & Overy Luxembourg, to proceed on behalf of the Company to the registration of the cancelled shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing party and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil douze, le vingt février.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire résidant à Luxembourg, en remplacement de sa consoeur empêchée Me Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, laquelle dernière nommée restera dépositaire du présent acte.

A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796,

ici représentée par Mme Josiane Meissener, employée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 16 février 2012,

(l'Associé Unique),

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera attachée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de LSREF2 A. F. Investments S.à r.l. (la Société), société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.561, constituée selon acte de Maître Martine Schaeffer en date du 4 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous

le n° 3129 en date du 20 décembre 2011, modifié pour la dernière fois en date du 21 novembre 2011 selon acte de Maître Joseph Elvinger, intervenant en remplacement de Maître Martine Schaeffer, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le n° 3227 en date du 31 décembre 2011.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Réduction du capital de la Société de son montant actuel de EUR 83.375 (quatre-vingt-trois mille trois cent soixante quinze euros) par un montant de EUR 69.875 (soixante-neuf mille huit cent soixante-quinze euros) à un montant de EUR 13.500 (treize mille cinq cents euros) par voie d'annulation de 559 (cinq cent cinquante-neuf) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune et réduction du compte de prime d'émission d'un montant de EUR 121,81 (cent vingt-et-un euros et quatre-vingt-un cents);

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société; et

3. Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements effectués ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ou tout avocat ou salarié d'Allen & Overy Luxembourg, afin d'effectuer au nom de la Société, par sa seule signature, pour le compte de la Société, l'enregistrement des parts sociales annulées dans le registre de parts sociales de la Société.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 83.375 (quatre-vingt-trois mille trois cent soixante quinze euros), représenté par 667 (six cent soixante-sept) parts sociales, ayant chacune une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros),

par le biais d'une réduction de EUR 69.875 (soixante-neuf mille huit cent soixante-quinze euros)

pour le porter à un montant de EUR 13.500 (treize mille cinq cents euros), représenté par 108 (cent huit) parts sociales, ayant chacune une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros),

par voie d'annulation de 559 (cinq cent cinquante-neuf) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune et par réduction du compte de prime d'émission à concurrence d'un montant de EUR 121,81 (cent-vingt-et un euros et quatre-vingt-un cents) et de rembourser à l'Associé Unique un montant de EUR 69.996,81 (soixanteneuf mille neuf cent quatre-vingt-seize euros et quatre-vingt-un cents).

Suite à cette réduction de capital, l'Associé Unique détient 108 (cent huit) parts sociales de la Société.

Deuxième résolution

Suite à la première résolution, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à la somme de EUR 13.500 (treize mille cinq cents euros), représenté par 108 (cent huit) parts sociales, ayant chacune une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros)."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandate et autorise par la présente tout gérant de la Société et tout avocat de Allen & Overy Luxembourg, afin d'effectuer pour le compte de la Société l'enregistrement des parts sociales annulées dans le registre de parts sociales de la Société et de prendre en charge toute formalité en relation avec ce point.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Meissener et R. Arrensдорff.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 février 2012. LAC/2012/8438. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 février 2012.

Référence de publication: 2012026482/135.

(120034397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2012.

Scientific Games Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.227.625,00.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 101.421.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-seventh of January.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

SCIENTIFIC GAMES HOLDINGS LIMITED, a company having its registered office at Canon's Court, 22 Victoria Street, PO Box HM 1179, Hamilton HM EX Bermuda, registered with the trade register of Bermuda under number 378179,

here represented by Mr Damien MATTUCCI, private employee, with professional address at 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, by virtue of a power of attorney established on January 25, 2012.

The said power of attorney, signed "ne varietur" by the entity appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole partner (the "Sole Partner") of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established in Luxembourg under the name of "Scientific Games Luxembourg Holdings S.à r.l.", registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 101.421, incorporated on June 11, 2004 pursuant to a notarial deed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 858 of August 20, 2004. The articles have been amended for the last time by a deed enacted by Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, dated June 29, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 2572 of October 24, 2011. (the "Company").

II. The Company's share capital is set at one million two hundred and twenty-seven thousand six hundred and twenty-five Euros (EUR 1,227,625) divided into one hundred and one (101) class A shares, one thousand and eighty (1,080) class B, one thousand and eighty (1,080) class C shares, one thousand and eighty (1,080) class D shares, one thousand and eighty (1,080) class E shares, one thousand and eighty (1,080) class F shares, one thousand and eighty (1,080) class G shares, one thousand and eighty (1,080) class H shares, one thousand and eighty (1,080) class I shares and one thousand and eighty (1,080) class J shares, all with a nominal value of one hundred and twenty-five Euros (EUR 125) each, and fully paid up.

III. The appearing person, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Partner resolves to transfer the registered office of the Company to 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg.

The Sole Partner further resolves to amend Article 2.1 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

" 2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Strassen, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office of the Company may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers (as used in these Articles, «board of managers» means the sole manager if the said board consists of a single manager only) of the Company. The registered office may further be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of partners (as used in these Articles, «general meeting of partners» means the sole partner if there is no more than one partner) adopted in the manner required for the amendment of these Articles."

Second resolution

The Sole Partner resolves to accept the resignation of Mrs Ira RAPHAELSON of his mandate of manager of the Company, with effect as from 31 October 2011 and resolves to grant him discharge for the execution of his mandate until such a date.

The Sole Partner further resolves to appoint, as manager of the Company and with effect as from 31 October 2011, Mr John SARNO, born on January 20, 1973 in Syracuse (USA) and residing at 750 Lexington Avenue, 25th Floor, New York, NY 10022, USA.

Whereof, the present deed is drawn up in Strassen, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, this proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-sept janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

SCIENTIFIC GAMES HOLDINGS LIMITED, une société ayant son siège social au Canon's Court, 22 Victoria Street, PO Box HM 1179, Hamilton HM EX, Bermudes, et enregistrée au Registre des Bermudes sous le numéro 378179,

ici représentée par Monsieur Damien MATTUCCI, demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée par l'Associée Unique le 25 janvier 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante représentée, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. La comparante est l'associée unique (l'"Associée Unique") de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de «Scientific Games Luxembourg Holdings, S.à r.l.», inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101.421 et constituée aux termes d'un acte notarié en date du 11 juin 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 858 en date du 20 août 2004. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2572 en date du 24 octobre 2011 (la «Société»).

II. Le capital social de la Société est d'un million deux cent vingt-sept mille six cent vingt-cinq euros (EUR 1.227.625) divisé en cent une (101) parts sociales de classe A, mille quatre-vingts (1.080) parts sociales de classe B, mille quatre-vingts (1.080) parts sociales de classe C, mille quatre-vingts (1.080) parts sociales de classe D, mille quatre-vingts (1.080) parts sociales de classe E, mille quatre-vingts (1.080) parts sociales de classe F, mille quatre-vingts (1.080) parts sociales de classe G, mille quatre-vingts (1.080) parts sociales de classe H, mille quatre-vingts (1.080) parts sociales de classe I, mille quatre-vingts (1.080) parts sociales de classe J, d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) et entièrement libérées.

III. La comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique décide de transférer le siège social de la Société au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

En conséquence, l'article 2.1 des statuts de la Société est modifié, lequel alinéa aura désormais la teneur suivante:

« **2.1.** Le siège social est établi dans la commune de Strassen, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré dans les limites de la commune de Strassen par décision du conseil de gérance de la Société (dans ces Statuts, «conseil de gérance» désigne le gérant si ledit conseil ne se compose que d'un seul gérant). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des associés (dans ces Statuts, «assemblée générale des associés» désigne l'associé unique lorsque la Société n'a qu'un seul associé) délibérant comme en matière de modification des Statuts.»

Seconde résolution

L'Associée Unique décide d'accepter la démission de Madame Ira RAPHAELSON de son mandat de gérant avec effet au 31 octobre 2011 et décide de lui donner décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à cette date.

L'Associée Unique décide ensuite de nommer à la fonction de gérant de la Société et avec effet au 31 octobre 2011 Monsieur John SARNO, né le 20 janvier 1973 à Syracuse (Etats-Unis d'Amérique) et résidant au 750 Lexington Avenue, 25th Floor, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique.

DONT ACTE, passé à Strassen, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. MATTUCCI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 31 janvier 2012. Relation: EAC/2012/1406. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012026171/113.

(120034078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2012.

Arg Real Estate 8 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.524.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2012.

Arg Real Estate 8 S.à r.l.

Gérald Welvaert

Gérant B

Référence de publication: 2012028477/14.

(120037096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2012.

Pestana Berlin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 148.692.

Les comptes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012028794/11.

(120037260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2012.

Thomson Reuters Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 67.691.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2012.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2012027238/12.

(120035524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2012.

Noe Participations, Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 74.779.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012028781/10.

(120037084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2012.

Interagora S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 4, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 81.327.

L'an deux mille douze, le neuf février;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

- 1) Monsieur Marc FEARD, administrateur de société, demeurant à B-1190 Bruxelles, 64, avenue Brugmann; et
- 2) Madame Sylvie HENQUIN, administrateur de sociétés, demeurant à B-1190 Bruxelles, 64, avenue Brugmann.

Les deux sont ici représentés par Madame Stéphanie THIRY, employée, demeurant professionnellement à L-8399 Windhof, 4, rue d'Arlon, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "INTERAGORA S.à r.l.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-4963 Clemency, 8, rue Haute, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 81327, a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niedernanven, en date du 14 mars 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 929 du 26 octobre 2001, et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch, en date du 9 août 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1389 du 15 décembre 2005;
- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de la Société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire ("Assemblée") et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, la résolution suivante:

Résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de Clemency à L-8399 Windhof, 4, rue d'Arlon, et de modifier sub-séquentement l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le siège social est établi dans la commune de Koerich (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des statuts.

La Société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays ou à l'étranger."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de huit cents euros et les associés s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, ès-qualités qu'elle agit, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé ensemble avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. THIRY, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 février 2012. LAC/2012/7052. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 23 février 2012.

Référence de publication: 2012027597/45.

(120035654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2012.

Wauremont Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 49.065.

Je vous remets par la présente, avec effet immédiat, ma démission en tant qu'administrateur de votre société.

Luxembourg, le 20.02.2012.

Eliane IRTHUM.

Référence de publication: 2012029682/9.

(120038160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.